



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1415
17 décembre 2003

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-neuvième session
24-26 février 2004
(Point 9 de l'ordre du jour provisoire)

TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Rapport du Président du Groupe d'experts

1. Depuis la cinquante-huitième session de la Commission le Groupe d'experts du programme de travail qui a tenu 9 réunions entre mars et décembre, a été appelé à examiner les questions suivantes et à formuler des recommandations à ce sujet lorsque cela était nécessaire :
 - Dans le cadre de la réforme de la CEE
 - La révision de la structure intergouvernementale;
 - Les activités de coopération technique;
 - Dans le cadre des affaires courantes de la Commission
 - Les propositions du secrétariat concernant les Équipes de spécialistes, le Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, le thème du Séminaire de printemps
 - La procédure pour déterminer les textes explicatifs du budget-programme.

Réforme de la CEE : La révision de la structure intergouvernementale

2. Lors de sa cinquante-huitième session la Commission a chargé le Groupe d'experts de poursuivre l'examen de la question de la réforme de la CEE, y compris des points soulevés par les délégations, et de soumettre des recommandations à la Commission. Le Groupe d'experts a procédé d'abord à une description de la structure intergouvernementale au moyen d'un

questionnaire adressé aux Organes subsidiaires principaux et aux groupes de travail. Ce questionnaire a déjà permis d'améliorer la vision d'ensemble des activités multiples déployées par les organes intergouvernementaux; il permettra de faciliter la coordination des activités et servira de base pour l'optimisation des travaux et des structures, en partie déjà en cours.

3. Le Groupe d'experts a ensuite entamé une analyse de certains aspects des activités de la structure intergouvernementale, notamment les questions de l'évaluation, de la formulation des priorités et de la rationalisation. Il a également évalué les suggestions faites par les Organes subsidiaires principaux et les groupes de travail pour améliorer les procédures de travail des acteurs concernés au sein de la CEE. La discussion a permis d'identifier : i) des actions que le secrétariat pourrait prendre, par exemple pour améliorer encore la communication et optimiser les flux d'informations entre les différentes structures de la CEE et les États membres ; ii) certains principes autour desquels pourrait se concrétiser un consensus, en particulier dans le domaine de l'évaluation des activités et de la définition des priorités. Ce second domaine est directement lié à la révision de la procédure de préparation du budget-programme.

4. Le Groupe d'experts pourrait continuer son analyse en janvier et février 2004 en vue d'établir des recommandations pour la Commission.

5. Quant au rôle du Groupe directeur et au renforcement du rôle du Groupe d'experts du programme de travail souhaité par la Commission, le Groupe d'experts entamera la discussion à ce sujet, après que le secrétariat ait présenté ses réflexions au Bureau de la Commission.

Réforme de la CEE : Les activités de coopération technique

6. Pour donner suite au mandat que la Commission lui a confié, le Groupe d'experts s'est penché sur les propositions du secrétariat dans le domaine de la coopération technique présentée à la cinquante-huitième session de la Commission.

7. Après une analyse approfondie le Groupe d'experts a élaboré des commentaires et des recommandations. Le 28 mai le Groupe d'experts a adopté le document *Conclusions and recommendations of the GEPW on E/ECE/1399, part I*, qui porte principalement sur le monitoring¹, l'évaluation², le renforcement du dialogue entre le secrétariat et les États membres ainsi que sur la nécessité d'une stratégie pour la coopération technique que le secrétariat a été invité à élaborer. La Commission a approuvé les dites conclusions et recommandations lors de sa réunion spéciale informelle du 26 juin. Le 6 octobre le Groupe d'experts a adopté une recommandation concernant la mise en place d'un mécanisme pour définir des priorités dans le domaine de la coopération technique³ et l'a transmise à la Commission. Le Groupe d'experts souhaite que la Commission puisse se pencher sur cette recommandation (voir Annexe 2 du document E/ECE/1411), au plus tard lors de sa cinquante-neuvième session.

Activités dans le cadre des affaires courantes de la Commission

8. Sur demande du secrétariat de la Commission, le Groupe d'experts a discuté le projet de directives pour les Équipes de spécialistes, les propositions de thème pour le Séminaire de

¹ Action 8 proposée par le secrétariat dans le document E/ECE/1399

² Action 9 proposée par le secrétariat dans le document E/ECE/1399

³ Action 7 proposée par le secrétariat dans le document E/ECE/1399

printemps et le projet de Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable dans le cadre du cycle biennal de la Commission pour le développement durable. Ces discussions ont permis au secrétariat d'optimiser les projets qui ont été ensuite soumis aux réunions informelles spéciales de la Commission pour approbation.

La procédure pour déterminer les textes explicatifs du budget-programme

9. Suite aux expériences accumulées en automne 2003 dans le cadre de l'examen des textes explicatifs du budget de la CEE pour 2004-2005, le Groupe d'experts a noté la nécessité d'améliorer le processus. Il a donc entamé une discussion sur les possibilités de rendre la préparation des textes explicatifs du budget-programme de la CEE plus rationnelle, transparente, prévisible et plus inclusive. Le Groupe d'experts poursuivra donc, au cours de l'hiver, ses travaux ayant pour objectif de finaliser ses travaux sur ce sujet d'ici au printemps.

10. Certaines délégations ont noté qu'un meilleur échange d'information sur les exercices budgétaires en cours devrait également contribuer à atteindre les objectifs susmentionnés.

11. Grâce au dialogue intensif entre le Groupe d'experts et le secrétariat, les États membres ont obtenu des informations détaillées sur le rôle et l'usage des fonds extrabudgétaires gérés par la CEE. Cet échange s'avère fructueux et devrait donc se poursuivre de façon structurée, dans le cadre du dialogue susmentionné.

Conclusion et activité future

12. La présidence du Groupe d'experts note avec satisfaction que les discussions dans les réunions du groupe et le dialogue avec le secrétariat lors de ces réunions constituent une contribution importante et constructive à la transparence et à la communication entre les États membres et le secrétariat. Le Groupe d'experts a également fait ses preuves quant à la préparation des questions à traiter par la Commission.

13. Néanmoins, malgré ces résultats sans doute positifs, force est de constater que les défis auxquels le Groupe d'experts sera confronté en 2004 restent nombreux. Selon l'avis de la présidence, trois sujets paraissent prioritaires pour les activités du Groupe d'experts en 2004 : i) l'optimisation de la procédure budgétaire (avec une possible extension de la réflexion – dans le cadre des limites fixées par les règles de l'ONU – à la gestion des ressources) ; ii) la mise en oeuvre des résultats des débats de la Commission et des mesures adoptées par celle-ci entre sa cinquante-huitième et sa cinquante-neuvième session, sessions comprises ; et iii) la continuation du processus de réforme, en tenant compte de l'impact que l'élargissement de l'Union européenne pourrait avoir sur les travaux de la Commission. En effet, dans le but de servir au mieux les intérêts des États membres, avec une attention particulière aux besoins des pays en transition moins avancés, une réflexion accrue sur les effets de l'élargissement de l'Union européenne sur les multiples activités de la CEE, sur ses structures et sur la coopération des divers organes de la CEE avec la Commission européenne et les autres institutions paneuropéennes apparaît nécessaire. Pour cette réflexion le Groupe d'experts devrait se baser aussi sur les vues et opinions du Groupe directeur, des Organes subsidiaires principaux et du secrétariat.
